



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 7 mai 2018 qui avait lieu à la salle du Conseil au Centre culturel, à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2018-05 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'USAGE « HABITATION » DANS LES ZONES CIBLÉES AINSI QU'UN PROGRAMME D'AIDE FISCALE AUX CATÉGORIES : « COMMERCE ET SERVICES », « INDUSTRIE ET PUBLIC », « INSTITUTION » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quinzième jour de mai 2018.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher